



## Renouvellement de carte d'identité et/ou passeport (uniquement sur rendez-vous)

- Tout dossier incomplet engendrera un nouveau rendez-vous
- La présence du demandeur est obligatoire
  - Le mineur doit être accompagné de son représentant légal

### PIÈCES À FOURNIR (ORIGINAUX)

- o Réaliser une pré-demande sur le site <http://ants.gouv.fr> et l'imprimer (**Ne pas la signer**)
- o 1 photographie d'identité récente (-6 mois), n'ayant pas servi et parfaitement ressemblante, de face et tête nue
- o Justificatif de domicile (- de 1an) aux nom et prénom du demandeur :
  - Loyer (bailleur officiel uniquement, pas de quittance manuscrite)
  - Facture (EDF, GDF, téléphone, ...)
- o Timbres fiscaux: 86€ pour les majeurs / 42€ entre 15 et 17 ans / 17 € jusqu'à 14 ans

#### Ou en cas d'hébergement au domicile d'une tierce personne :

- une facture de moins d'un an aux nom et prénom de l'hébergeant
- une attestation sur l'honneur sur papier libre, précisant la date d'hébergement, datée et signée par l'hébergeant
- la carte d'identité de l'hébergeant

Renouvellement	Perte ou Vol
<ul style="list-style-type: none"><li>o l'ancienne carte nationale d'identité</li><li>o l'ancien passeport</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>o la déclaration de perte ou de vol</li><li>o un timbre fiscal d'une valeur de 25€ pour la carte nationale d'identité</li></ul>

Pour les mineurs :

Pièce d'identité du représentant légal

En cas de divorce des parents, produire :

Le jugement

En cas de séparation :

La photocopie de la carte d'identité du 2<sup>ème</sup> parent

Une attestation du 2<sup>ème</sup> parent autorisant l'autre parent à effectuer la demande

HÔTEL DE VILLE - PLACE AUGUSTE GÉNIE – 60160 MONTATAIRE – 03.44.64.44.44

Mail : [contact@mairie-montataire.fr](mailto:contact@mairie-montataire.fr)

Prise de rendez-vous :

[www.rdv360.com](http://www.rdv360.com)

<http://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

#### HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE

Lundi de 13h30 à 16h30

Mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Samedi de 9h00 à 11h00